

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Gouvernement a fait plancher le Conseil d'État sur le partage et l'attribution des compétences

Le Gouvernement est manifestement en cours de réflexion quant à un énième projet de réforme relatif au partage et à l'attribution de compétences des collectivités territoriales. Le Premier ministre a en effet interrogé le Conseil d'État d'une part, sur la possibilité d'attribuer des compétences différentes à des collectivités relevant d'une même catégorie et, d'autre part, sur la possibilité de permettre aux collectivités territoriales de déroger à des dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences. En substance, le Conseil d'État a estimé que de telles évolutions étaient théoriquement possibles et seraient d'ailleurs de nature à donner davantage de libertés et de responsabilités aux collectivités territoriales pour mener une action plus efficace, pour innover, et pour adapter les

lois et règlements aux réalités des territoires. Ainsi, la modulation locale dans l'application d'une norme législative ou réglementaire serait rendue possible malgré l'absence de différence objective de situation entre territoires ou collectivités, ou de raison d'intérêt général, et sans avoir de caractère expérimental, ce que ne permet pas aujourd'hui le cadre constitutionnel en vigueur. Il considère donc que la reconnaissance de ce pouvoir de dérogation nécessiterait une révision constitutionnelle et précise les conditions strictes auxquelles les dispositions mettant en œuvre ces évolutions devraient répondre, notamment pour préserver la cohérence du titre XII de la Constitution. Du reste, la loi devra encadrer les modalités d'une redéfinition du partage des compétences afin de préserver le statut de chaque collectivité et d'éviter de «politiser» d'éventuelles redéfinitions, par les collectivités elles-mêmes, des compétences attribuées par le législateur. Très technique et d'une portée limitée, cet avis présente néanmoins l'intérêt de définir les premiers contours d'une réforme potentielle dont le Gouvernement s'est, à ce stade, gardé de faire la publicité (CE Avis, 7 décembre 2017, n° 393651). ■

Un conseil discret

Le Conseil d'État a joué son rôle auprès du Gouvernement qui voulait connaître ses marges de manœuvre sur les compétences et les normes. Le Conseil a délibéré le 7 décembre. Son avis a été présenté à la Conférence des territoires mi-décembre, en toute discrétion. Mais Édouard Philippe s'était engagé à le rendre public à l'issue de la conférence.

Par M^e Samuel
Couvreur,
avocat à la cour,
Seban & Associés

 S E B A N
ASSOCIÉS